

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **8^e jour du mois de juillet 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant
- › Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- › Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- › Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2024-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé avec le retrait du point suivant :

- 11.3 Dérogation mineure visant le 615, 1^{re} Avenue;

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé avec l'ajout des points suivants :

- 10.2 Mandat à la firme Les Services EXP inc. pour des services en génie civil pour la réalisation de terrains de Pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion.
- 11.7 Autorisation de signature de l'entente de délégation de compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour les matières recyclables.
- 14.2 Motion de félicitations pour l'organisation de la fête du 6 juillet dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DU LUNDI 8 JUILLET 2024 À 18 h 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande d'accompagnement citoyenne dans le processus de révision règlementaire en urbanisme – Demande de monsieur Patrick Merrien;
- 4.2 Acceptation au programme Rénovation Québec pour l'année 2024-2025 par la Ministre responsable de l'Habitation du Québec;
- 4.3 Acceptation au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA) – Aménagement d'un terrain de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion;
- 4.4 Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne par la municipalité de Saint-Camille;

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

- 6.1 Demande d'aide financière de Cuisine Amitié de la MRC des Sources pour l'organisation d'activités culinaires au Camp de jour;
- 6.2 Participation au 17^e tournoi de golf coopératif de la Fondation du Camp musical Val-des-Sources;
- 6.3 Demande de gratuité de location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour le Salon des Artisans les 15-16-17 novembre 2024;
- 6.4 Demande d'appui – Évènement Gagne ton ciel;
- 6.5 Organisation de la Foire brassicole à Ciel ouvert – Autorisation et contribution;

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 7.1 Abrogation de la résolution 2024-248 – Adoption du règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) Création de la zone 287-R;
- 7.2 Résultat de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2024-373;
- 7.3 Adoption du règlement 2024-373 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) Création de la zone 287-R;
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation de façades commerciales;

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés pour le mois de juin 2024;

- 8.2 Entente de fin d'emploi – dossier de l'employé 0007;
- 8.3 Fin de probation de Lorie Charland au poste de Chargée de projets;

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Octroi d'un mandat à Entreprise B. Chevalier inc. pour la fourniture de matériaux granulaires pour la rue des Ruisseaux;
- 9.2 Octroi d'un contrat à Turcotte 1989 inc. pour l'installation mécanique des débitmètres et vannes modulantes à l'usine de filtration;
- 9.3 Octroi d'un contrat à Turcotte 1989 inc. pour le raccordement électrique des débitmètres et vannes modulantes à l'usine de filtration;
- 9.4 Embauche du personnel étudiant pour la saison estivale 2024 pour le Service des Travaux publics;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Embauche de Pierre-André Nadeau au poste d'intervenant de soutien du Camp de jour;

AJOUT

- 10.2 **Mandat à la firme Les Services EXP inc. pour des services en génie civil pour la réalisation de terrains de Pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion;**

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de juin 2024;
- 11.2 Dérogation mineure visant le 463, 5^e Avenue;
- ~~11.3 Dérogation mineure visant le 615, 1^{re} Avenue;~~
- 11.4 Dérogation mineure visant le 240, rue Manville Ouest;
- 11.5 Dérogation mineure visant le 247, rue du Roi;
- 11.6 Mandat à l'horticultrice Martina Muller - Aménagement du parc nourricier;

RETRAIT

AJOUT

- 11.7 **Autorisation de signature de l'entente de délégation de compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour les matières recyclables;**

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Autorisation d'utilisation des feux verts clignotants;

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 14.1 Motion de félicitations à la lieutenant-générale Jennie Carignan pour sa nomination comme Cheffe d'état-major de la Défense du Canada;

AJOUT

- 14.2 **Motion de félicitations pour l'organisation de la fête du 6 juillet dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Ville de Val-des-Sources;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

2024-272

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 juin 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel que rédigé.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

Demande d'accompagnement citoyenne dans le processus de révision réglementaire en urbanisme – Demande de monsieur Patrick Merrien;

Acceptation au programme Rénovation Québec pour l'année 2024-2025 par la Ministre responsable de l'Habitation du Québec;

Acceptation au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) – Aménagement d'un terrain de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion;

Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne par la municipalité de Saint-Camille;

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Monsieur André Beaumier souhaiterait que la Ville informe les citoyens lors de l'acquisition de nouveaux bâtiments. Monsieur Beaumier souhaite également avoir plus de détails sur l'acquisition de l'ancienne boulangerie par la Corporation de développement de la Ville de Val-des-Sources.

Monsieur Mario Leblanc souhaite avoir des explications sur l'acquisition du bâtiment de la 1^{re} Avenue qui abrite le Club des Travailleurs. Monsieur Leblanc demande plus d'explication sur le point 4.1 de la correspondance à savoir qui est monsieur Patrick Merrien.

Un citoyen s'interroge sur la compétition que fera la Ville de Val-des-Sources envers le Complexe sportif Sports CBA par l'installation des terrains extérieurs de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion.

6. DEMANDE D'APPUI

2024-273

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CUISINE AMITIÉ DE LA MRC DES SOURCES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS CULINAIRE AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que Cuisine Amitié de la MRC des Sources souhaite offrir des ateliers culinaires aux jeunes du Camp de jour de Val-des-Sources au cours de la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT que ces activités permettront aux jeunes de se sensibiliser au gaspillage alimentaire, de découvrir de nouveaux aspects de la vie collective et de développer leur autonomie;

CONSIDÉRANT que Cuisine Amitié de la MRC des Sources sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 500 \$ afin de limiter les contributions demandées et de permettre à tous, sans exception, de bénéficier de ces expériences culinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remettre un montant de 500 \$ à Cuisine Amitié de la MRC des Sources pour son projet d'ateliers culinaires aux jeunes du Camp de jour de Val-des-Sources.

QUE cette somme soit prise à même le fonds provenant du tournoi de golf du maire.

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

Monsieur le maire Hugues Grimard mentionne une apparence de conflit d'intérêts dans le point suivant :

2024-274

PARTICIPATION AU 17^E TOURNOI DE GOLF COOPÉRATIF DE LA FONDATION DU CAMP MUSICAL VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que le Camp Musical Val-des-Sources, Coop Métro Plus et la Caisse Desjardins des Sources tiendront leur 17^e tournoi de golf coopératif le vendredi 23 août 2024 au Club de golf Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que les recettes du tournoi iront à 100 % à la Fondation du Camp Musical Val-des-Sources pour permettre à des musiciens et musiciennes de recevoir une bourse pour du perfectionnement en saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources délègue quatre représentants pour participer au 17^e tournoi de golf coopératif de la Fondation du Camp Musical Val-des-Sources qui aura lieu le 23 août prochain;

QUE la somme de 500 \$ soit prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire;

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-275

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LE SALON DES ARTISANS LES 15-16-17 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT la demande de gratuité du Club Lions Val-des-Sources pour l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour le Salon des Artisans qui aura lieu les 15-16-17 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par le Club Lions Val-des-Sources pour le Salon des Artisans qui aura lieu les 15-16-17 novembre prochain.

QUE cette gratuité soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-276**DEMANDE D'APPUI – ÉVÈNEMENT GAGNE TON CIEL**

CONSIDÉRANT que l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie organise l'évènement Gagne ton ciel à la Place de la Traversée et dans le puits minier de la mine Jeffrey;

CONSIDÉRANT que l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour l'organisation de l'évènement Gagne ton ciel qui aura lieu le samedi 20 juillet 2024 afin d'amasser des fonds pour les personnes atteintes de sclérose en plaques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie à tenir son évènement Gagne ton ciel à la Place de la Traversée.

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500 \$ à l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie pour l'organisation de l'évènement Gagne ton ciel.

QUE cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-277**ORGANISATION DE LA FOIRE BRASSICOLE À CIEL OUVERT – AUTORISATION ET CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que la Microbrasserie Moulin 7 souhaite organiser la deuxième édition de la Foire brassicole à Ciel ouvert les 2 et 3 août 2024 à la Place de la Traversée;

CONSIDÉRANT que la Foire brassicole à Ciel ouvert est un festival de microbrasseries où l'on fait la promotion du savoir-faire québécois et où la population est invitée à découvrir l'art de la dégustation brassicole;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier ainsi que le prêt de certains équipements par la Microbrasserie Moulin 7 pour la tenue de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la tenue des activités de la Foire brassicole à Ciel ouvert les 2 et 3 août 2024 à la Place de la Traversée.

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue pour un montant de 3 000 \$ à la Microbrasserie Moulin 7 pour l'organisation de la Foire brassicole à Ciel ouvert.

QU'UNE somme additionnelle de 2 000 \$ soit offerte cette année uniquement pour souligner les festivités du 125^e anniversaire de la Ville.

QUE ces sommes soient considérées comme ponctuelles et non récurrentes.

QUE la Ville de Val-des-Sources mette à la disposition certains équipements disponibles selon les conditions établies avec la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2024-278

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-248 – ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-117 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) CRÉATION DE LA ZONE 287-R

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil municipal du 3 juin dernier, la résolution 2024-248 – Adoption du règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) Création de la zone 287-R, a été adoptée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a omis de faire le processus d'enregistrement des personnes habiles à voter avant l'adoption dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la résolution 2024-248 – Adoption du règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) Création de la zone 287-R soit abrogée.

Adoptée

RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2024-373

Le greffier certifie :

QUE le processus d'enregistrement des personnes habile à voter sur le règlement 2024-373 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) Création de la zone 287-R a officiellement été ouvert en date du 19 juin 2024 par la publication de l'avis public 2024-039 et offrant la possibilité aux personnes habiles à voter concernées par le règlement de faire une demande de participation à un référendum jusqu'au jeudi 27 juin 2024 à 19 h;

QU'IL a été constaté à 19 h 01 ce même jour, qu'aucune demande n'a été reçue;

QUE de ce fait, le nombre de personnes requis n'a pas été atteint;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement a été réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

2024-279

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-373 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-117 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) CRÉATION DE LA ZONE 287-R

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement 2024-373 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-373

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (CRÉATION DE LA ZONE 287-R)

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a adopté le Règlement numéro 2006-117 : règlement de lotissement en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

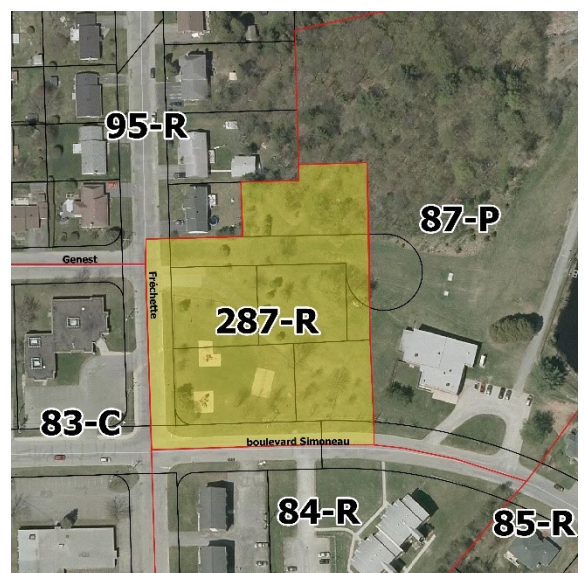
ARTICLE 1 – Création de la zone 287-R:

La zone appelée 287-R est créée à même la zone 87-P, telle que démontré à la figure suivante :

Avant



Après



ARTICLE 2 – Création de la grille de lotissement 287-R:

La grille de lotissement 287-R est créée, telle que montré à la figure suivante :

ZONE 287-R	BATIMENT ISOLÉ			BATIMENT JUMELÉ			BATIMENT EN RANGÉE		
	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale
<i>Général</i>	900m ²	30m	30m	360m ²	12m	30m	180m ²	6m	30m
<i>Notes:</i>									

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

Le conseiller René Lachance donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2024-XXX – Règlement modifiant le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation de façades commerciales. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE 2015-233
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE
FAÇADES COMMERCIALES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 par le conseiller René Lachance;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a adopté le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation des façades commerciales ;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour but de modifier la participation financière maximale de la Ville de Val-des-Sources ainsi que les dates de dépôt d'une demande.

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES ET IL EST, PAR CE RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

ARTICLE 1.- PARTICIPATION FINANCIÈRE MAXIMALE

Le texte de l'article 7.3 – Participation financière maximale est modifié par le suivant :

La participation financière maximale de la Ville en application du présent règlement est fixée à trente mille dollars (30 000 \$);

ARTICLE 2.- DÉPÔT DE LA DEMANDE

L'article 9.1 – Dépôt de la demande, paragraphe 1, est modifié par le suivant :

Le propriétaire désirant bénéficier d'une subvention en vertu du présent programme doit déposer sa demande à la Ville, entre le **1^{er} janvier 2018** et le **31 décembre 2025**.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

2024-280

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

JUIN 2024

- Administration municipale	2 195 178,50 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de JUIN 2024 :	2 195 178,50 \$

Adoptée

2024-281

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 0007

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources et un ancien employé, identifié à la présente comme l'employé numéro 0007 ont un litige les opposant devant la Cour du Québec, district de Victoriaville, en lien avec les modalités de sa fin d'emploi;

CONSIDÉRANT que le 26 juin 2024, les parties, accompagnées de leurs représentants respectifs, ont participé à une conférence de règlement à l'amiable afin de tenter de régler le litige qui les oppose;

CONSIDÉRANT les parties en sont venues à une entente de principe satisfaisante, laquelle doit cependant être entérinée par le Conseil municipal afin de produire ses effets;

CONSIDÉRANT que les termes de l'entente sont consignés dans un document signé par les parties le 26 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal entérine l'entente de principe intervenue le 26 juin 2024.

QUE le directeur général et greffier est autorisé à poser tous les gestes nécessaires afin que les termes de l'entente de principe soient respectés, incluant le paiement des sommes convenues à l'employé numéro 0007 et/ou son procureur.

Adoptée

2024-282

FIN DE PROBATION DE LORIE CHARLAND AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Lorie Charland le 8 janvier 2024 comme Chargée de projets;

CONSIDÉRANT que sa période de probation de 910 heures s'est écoulée;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme la permanence de madame Lorie Charland au poste de Chargée de projets en date du 8 juillet 2024.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

2024-283

OCTROI D'UN CONTRAT À ENTREPRISE B. CHEVALIER INC. POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LA RUE DES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT que des travaux de mise à niveau de la rue Des Ruisseaux sont prévus ;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux, de matériaux granulaires seront requis ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission a Entreprise B. Chevalier inc. pour de la pierre MG-112 et du gravier CG-14mm ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat d'achat de matériaux granulaires à Entreprise B. Chevalier inc pour un montant de 32 574,50 \$ taxes incluses pour la réfection de la rue Des Ruisseaux.

Adoptée

2024-284

OCTROI D'UN CONTRAT À TURCOTTE 1989 INC. POUR L'INSTALLATION MÉCANIQUE DES DÉBITMÈTRES ET VANNES MODULANTES À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allée en demande d'appel d'offres pour les travaux d'installation mécanique des débitmètres et vannes modulantes;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Turcotte 1989 inc.	15 900,00 \$
CWA mécanique de procédé	16 612, 62 \$

CONSIDÉRANT que le remplacement des débitmètres est en lien avec le remplacement du système de gestion de lavage des filtres à l'usine de filtration et que les travaux de remplacement sont approuvés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde le contrat à l'entreprise Turcotte 1989 inc, plus bas soumissionnaire conforme pour l'installation mécanique des débitmètres et vannes modulantes à l'usine de filtration pour un montant de 15 900 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

2024-285

OCTROI D'UN CONTRAT À TURCOTTE 1989 INC. POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DES DÉBITMÈTRES ET VANNES MODULANTES À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allée en demande d'appel d'offres pour les travaux de raccordement électrique des débitmètres et vannes modulantes;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Turcotte 1989 inc.	18 975 \$
Claude Bourque Électrique inc	21 995 \$

CONSIDÉRANT que le remplacement des débitmètres est en lien avec le remplacement du système de gestion de lavage des filtres à l'usine de filtration et que les travaux de remplacement sont approuvés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde le contrat à l'entreprise Turcotte 1989 inc, plus bas soumissionnaire conforme pour le raccordement électrique des débitmètres et vannes modulantes à l'usine de filtration pour un montant de 18 975 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

2024-286

EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE 2024 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins en personnel étudiant pour la période estivale 2024 au service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'AUTORISER l'embauche du personnel étudiant suivant au service des Travaux publics pour la période estivale 2024 :

Nom de l'employé	Titre d'emploi
Isaac Roy	Étudiant voirie
Olivier Dufort	Étudiant voirie
Thomas Raymond	Étudiant voirie
Émilien Thiboutot	Étudiant voirie
Théo Lévesque	Étudiant voirie
Félix Côté	Étudiant voirie

QUE le salaire soit celui prévu à la Convention collective en vigueur.

Adoptée

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-287

EMBAUCHE DE PIERRE-ANDRÉ NADEAU AU POSTE D'INTERVENANT DE SOUTIEN DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la hausse des besoins particuliers de certains usagers du camp du jour de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une ressource en intervention de soutien pour le camp de jour de la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT l'octroi par R3USSIR d'une aide financière maximale de 6 880 \$ pour la réalisation du projet « Programme d'accompagnement au camp de jour de Val-des-Sources »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

D'AUTORISER l'embauche de Pierre-André Nadeau au poste d'intervenant de soutien du Camp de jour;

QUE le salaire soit celui prévu dans la grille budgétaire déposée à l'organisme R3USSIR.

Adoptée

2024-288

MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL DANS LE COUR DE L'ARÉNA CONNIE-DION

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allé en demande de soumission de gré à gré dans le cadre de la demande de travaux en génie civil pour la conception des plans et devis, d'un devis administratif et technique ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation de terrains de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de la firme Les Services EXP inc. conforme à la demande initiale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Les Services EXP inc. pour des services professionnels de génie civil pour la conception de plans et devis, d'un devis administratif et technique ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation de quatre terrains de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion pour un montant de 21 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2024

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	22	553 000 \$	553 000 \$
Février	13	686 500 \$	1 239 500 \$
Mars	20	951 455 \$	2 190 955 \$
Avril	54	1 122 000\$	3 312 955 \$
Mai	54	2 581 366 \$	5 894 321 \$
Juin	37	1 035 410 \$	6 929 731 \$
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

2024-289

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 463, 5^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant le 463, 5^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul latérale de 0,68m au lieu de 1,00m pour un bâtiment complémentaire tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 74-R issue du règlement de zonage 2006-116.
- Une marge de recul avec le bâtiment principal de 1,45m au lieu de 2,00m pour un bâtiment complémentaire tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 74-R issue du règlement de zonage 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 13 juin 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 463, 5^e Avenue à l'effet d'autoriser une marge de recul latérale de 0,68m au lieu de 1,00m pour un bâtiment complémentaire ainsi qu'une marge de recul avec le bâtiment principal de 1,45m au lieu de 2,00m pour un bâtiment complémentaire tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 74-R issue du règlement de zonage 2006-116.

Adoptée

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 615, 1^{ER} AVENUE

Ce point est reporté.

2024-290

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 240, RUE MANVILLE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 240, rue Manville Ouest;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet :

- d'autoriser une superficie de bâtiments complémentaires isolés de 640m² au lieu de 150m² tel que mentionné à la grille des spécifications de la zone 11-C, issue du règlement de zonage numéro 2006-116 pour un lot de plus de 3 720m².

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 13 juin 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 240, rue Manville Ouest à l'effet d'autoriser une superficie de bâtiments complémentaires isolés de 640m² au lieu de 150m² tel que mentionné à la grille des spécifications de la zone 11-C, issue du règlement de zonage numéro 2006-116 pour un lot de plus de 3 720m².

Adoptée

2024-291

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 247, RUE DU ROI

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 247, rue du Roi;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Un accessoire à 0,00m de la ligne avant du lot au lieu de 1,00m tel que stipulé à l'article 7.5.4 du règlement de zonage numéro 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 13 juin 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 247, rue du Roi à l'effet d'autoriser un accessoire à 0,00m de la ligne avant du lot au lieu de 1,00m tel que stipulé à l'article 7.5.4 du règlement de zonage numéro 2006-116.

Adoptée

2024-292

MANDAT À L'HORTICULTRICE MARTINA MULLER – AMÉNAGEMENT DU PARC NOURRICIER

CONSIDÉRANT que la Ville veut léguer un parc nourricier au nom du 125^e de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a fait une demande à la MRC des Sources dans le cadre du programme de subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) – volet 2 afin d'avoir de la subvention pour le parc nourricier;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu le financement pour un total de 10 000 \$ de la part de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la proposition de Martina Muller, horticultrice pour la conception du parc nourricier et le choix des végétaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Martina Muller pour la conception du parc nourricier et le choix des végétaux pour un montant estimé de 480 \$ avant les taxes.

Adoptée

2024-293

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources soutient la création d'un regroupement de gestion des matières recyclables dans sept municipalités;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'Article 468.52 de la loi sur les Cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) permettent à la municipalité de conclure une entente avec la Régie par laquelle elle lui délègue une partie de sa compétence;

COINSIDÉRANT que cette entente ne peut valoir que pour la durée non écoulée de l'entente en vertu de laquelle la Régie est constituée;

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de compétence proposée est conforme aux intérêts et aux objectifs de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de faciliter et d'optimiser l'administration des responsabilités déléguées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la municipalité d'approuver l'entente de délégation de compétence proposée et d'en autoriser sa signature;

CONSIDÉRANT que le maire et le directeur général et greffier sont habilités à représenter la Ville dans cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à signer l'entente de délégation de compétence pour les matières recyclables tel que présentée;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à apporter des ajustements mineurs au document de délégation de compétence, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil municipal;

DE CONFIRMER que la délégation de compétence est consentie conformément aux termes et conditions énoncés dans l'entente de délégation de compétence, conformément aux articles 468.9 à 468.9 et 468.53 et 469 de la loi des Cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19).

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-294

AUTORISATION D'UTILISATION DES FEUX VERTS CLIGNOTANTS

CONSIDÉRANT que le règlement sur le feu vert clignotant est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un feu vert clignotant permettra aux autres usagers de la route de repérer le pompier en situation d'urgence et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT que les pompiers devront, par ailleurs, s'engager à respecter les protocoles ainsi que les directives du Service de sécurité incendie de Val-des-Sources de même que les lois et règlements applicables, dont notamment le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) émettra un certificat d'autorisation et que celle-ci assure que le processus est complété et conforme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources autorise les pompiers du Service incendie à utiliser le feu vert clignotant selon les termes établis par la Société de l'assurance automobile du Québec et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie de la Ville de Val-des-Sources soit mandaté à signer les documents requis demandés par la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie de la Ville de Val-des-Sources soit nommé responsable de recommander les pompiers pouvant utiliser le feu vert clignotant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise les pompiers du Service incendie de la Ville de Val-des-Sources à utiliser le feu vert clignotant selon les règles établies;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources soit nommé responsable de la mise en place des feux verts clignotant pour la brigade de sécurité incendie de Val-des-Sources ;

QUE le directeur du Service sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources soit autorisé à signer l'ensemble des documents requis au nom de la Ville de Val-des-Sources et à recommander les pompiers pour l'utilisation du feu vert clignotant.

QU'UN plan de communication devra être proposé et mis en œuvre avant l'implantation des feux verts dans les voitures des pompiers volontaires afin de bien faire connaître aux citoyens et automobilistes l'implantation et les règles à suivre à l'égard des feux clignotant.

Adoptée

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mario Leblanc mentionne qu'une entente serait possible entre le Club de photographie des Sources et la Ville de Val-des-Sources, pour le prêt de présentoirs en métal pour les activités tel que le marché des artisans du mois de novembre prochain. Monsieur Leblanc félicite l'organisation de la Ville de Val-des-Sources pour la fête du 6 juillet dernier dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Ville. En terminant, monsieur Leblanc demande si l'embauche de la nouvelle direction du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire a été faite.

Monsieur Carignan s'interroge sur la contribution de la Ville de Val-des-Sources dans le projet de construction de la phase 2 de la Villa Castonguay. Monsieur Carignan souhaite également savoir si la Ville de Val-des-Sources a le pouvoir de demander aux entrepreneurs de gros travaux tel que la Villa Castonguay, de faire les achats de certains matériaux localement.

Madame Ghislaine Leroux remercie chaleureusement la Ville de Val-des-Sources dans le dossier de l'implantation des nouveaux terrains de pickleball dans la cour de l'aréna Connie-Dion. Madame Leroux s'engage personnellement à faire la promotion du sport et des nouvelles installations pour attirer des joueurs de l'extérieur.

Une citoyenne renchérit aux propos de madame Leroux en mentionnant que la Ville a tenu son engagement envers les citoyens et joueurs de pickleball de la Ville en travaillant fort à la mise en œuvre du projet d'implantation de nouveaux terrains.

Monsieur Sylvain Bibeau informe les membres du Conseil d'une problématique de bruit vécu chez lui à cause des travaux de l'entreprise Ardobec. Monsieur Bibeau mentionne que le bruit est de 3 décibels au-dessus des 45 décibels règlementaires. Monsieur Bibeau souhaite que la situation se règle rapidement.

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2024-295

MOTION DE FÉLICITATIONS À LA LIEUTENANTE-GÉNÉRALE JENNIE CARIGNAN POUR SA NOMINATION COMME CHEFFE D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE DU CANADA

CONSIDÉRANT la nomination de la lieutenant-générale Jennie Carignan au poste de Cheffe d'état-major de la Défense du Canada, devenant ainsi la première femme de l'histoire du Canada à diriger les Forces armées canadiennes;

CONSIDÉRANT que madame Carignan a servi le Canada avec grande distinction depuis déjà 35 ans, tant au pays qu'à l'étranger et est réputée comme un atout considérable pour les Forces armées canadiennes;

CONSIDÉRANT que madame Carignan est originaire de la Ville de Val-des-Sources et une grande fierté pour l'ensemble de la communauté Val-Sourcienne ;

CONSIDÉRANT que madame Carignan est une inspiration pour les citoyens de Val-des-Sources plus particulièrement pour les femmes de chez nous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyé unanimement et résolu :

QU' au nom de l'ensemble des citoyens de Val-des-Sources, le conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources désire féliciter Madame Jennie Carignan pour sa nomination comme Cheffe d'état-major de la Défense du Canada;

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources désirent lui exprimer toute leur admiration et la félicite par cette nomination. Les membres du Conseil municipal souhaite souligner les réalisations faites et à venir durant sa carrière au sein des Forces Armées Canadiennes. Elle est un modèle d'accomplissement pour tous les citoyens, particulièrement pour les femmes de notre communauté.

Adoptée

2024-296

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU 6 JUILLET DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 125^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que le 6 juillet dernier avait lieu la grande fête des festivités du 125^e anniversaire au parc Dollard;

CONSIDÉRANT que madame Vicky Simoneau a organisée l'évènement d'une main de maître avec une équipe d'employés municipaux ainsi que des bénévoles;

CONSÉDÉRANT le grand succès de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée unanimement et résolu :

DE féliciter madame Vicky Simoneau pour l'organisation de la grande fête du 6 juillet dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Ville de Val-des-Sources ainsi que tous les membres de l'équipe d'employés municipaux et de bénévoles qui ont fait de l'évènement un énorme succès.

Adoptée

Le conseiller Pierre Benoit tient à remercier monsieur André Beaumier pour le prêt des haut-parleurs pour l'annonce dans les rues de Val-des-Sources des festivités du 6 juillet dans le cadre du 125^e anniversaire de la ville. Le conseiller Benoit invite la population à participer à l'activité du Cirque à l'aréna. En terminant, monsieur Benoit souhaite de bonnes vacances à tous.

Le conseiller Jean Roy souhaite de belles vacances aux citoyens de Val-des-Sources.

La conseillère Caroline Payer invite la population aux activités à saveur 125^e anniversaire qui auront lieu dans les prochaines semaines tel que les vendredis au bord du Pit, le slackline (27 juillet), la foire brassicole à Ciel ouvert (2 et 3 août), le Festival Gourmand (du 15 au 18 août) et le bingo du 125^e le 15 août prochain.

La conseillère Isabelle Forcier mentionne que le comité du Festival Gourmand est très impliqué et travail à la réussite de celui-ci.

La conseillère Andrée Ladouceur convie la population à se rendre les samedis au Marché public et d'en profiter pour explorer le sentier qui longe le puits minier et qui se rend désormais jusqu'à l'aréna. En terminant, la conseillère Ladouceur souhaite un bon été à tous.

Le conseiller René Lachance travaille présentement à la signature de la convention de travail des pompiers ainsi qu'à l'embauche d'une relève au poste de direction du service de Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Monsieur le maire Hugues Grimard invite les citoyens à la prudence durant la période estivale et souhaite de bonnes vacances à tous. Il invite également les citoyens à suivre la page Facebook pour être au fait de toutes les activités offertes par la Ville de Val-des-Sources. En terminant, monsieur le maire mentionne que les citoyens sont les ambassadeurs de notre belle ville et ils les remercient.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-297

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée 19 h 15.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**